

Parents correspondants

PRINCIPE

- *Définir* les missions des parents correspondants
- *Préciser leur désignation* et leurs relations avec les membres de la Communauté Educative .

Les parents correspondants exercent leur mission dans *un esprit de service* avec le souci de l'intérêt général.

L'exercice de cette mission nécessite :

- *Confiance mutuelle* : respect et confiance entre les parents et la Direction des collèges et lycées, les parents et les professeurs, les parents entre eux.
- *Bienveillance*
- *Devoir de réserve*

MISSION

- *Représenter* les familles de la classe, être à la disposition de toutes les familles de cette classe.
- *Accueillir* les parents de leur classe et plus spécialement les nouveaux (et ce à tout moment de l'année)
- *Ecouter, informer et soutenir*, les parents de leur classe.

Les parents correspondants informent en début d'année tous les parents de leur classe qu'ils peuvent faire remonter leurs questions au conseil de classe par leur intermédiaire.

Les parents correspondants sont informés par les professeurs principaux des différents événements concernant la classe.

Ils *facilitent la circulation* des informations entre l'établissement et les parents.

- *Participer*, à l'invitation du chef d'établissement, aux *conseils de classe*.

Le conseil de classe est le *lieu d'un échange* véritable entre les enseignants, les parents représentés par les parents correspondants, et les élèves représentants. Il suit généralement le conseil des professeurs. Il est un lieu où doit se dire la vérité dans le respect. Les professeurs y font part de leurs exigences éducatives, alertent les parents, font passer des messages. Les parents correspondants expriment les attentes des familles, font remonter les informations et les questions conformément au devoir de réserve qui leur incombe.

DESIGNATION

Les parents correspondants :

- sont volontaires
- sont désignés pour un an
- assurent leur mission dans l'esprit et la lettre de la présente charte.

Les parents correspondants sont désignés parmi les volontaires en concertation avec le chef d'établissement, les directeurs des études et les responsables de niveau.

RELATIONS

Les parents correspondants agissent en lien avec l'équipe éducative

Les parents correspondants et le professeur principal se contactent quand il est nécessaire ; ils connaissent les autres parents engagés au service de la classe.